



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarante-et-unième session

RAS de Macao, Chine, 20-24 mars 2017

Document de discussion sur la gestion des travaux du CCFA

Préparé par la Chine et les États-Unis d'Amérique, avec l'assistance de l'Australie

Généralités

1. À sa 70^{ème} session, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC70) a recommandé à tous les comités d'envisager la nécessité de développer une approche pour la gestion de leurs travaux similaire à celle utilisées par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH).¹ Le CCFH a formulé un plan de travail prospectif qui inclut les critères et les facteurs de délibération à appliquer lors de l'examen de propositions de nouveaux travaux par ce comité.² En réponse à la demande du CCEXE, la 48^{ème} session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA48) est convenue de développer un document de discussion pour définir des stratégies plus larges relatives à l'établissement des priorités des futurs travaux, notamment la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) et tenir également compte de certains problèmes en matière d'additifs alimentaires. La Chine, pays hôte du CCFA, et les États-Unis d'Amérique, qui président le groupe de travail sur la NGAA, ont été chargés de préparer le présent document de discussion pour examen par le CCFA49.³

2. D'après le Manuel de procédure (25^{ème} édition, 2016) les travaux du CCFA comprennent:

- l'établissement ou la confirmation de niveaux maximaux acceptables pour les additifs alimentaires individuels;
- la préparation des listes prioritaires des additifs alimentaires pour évaluation des risques par le Comité FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA);
- l'attribution de catégories fonctionnelles aux additifs alimentaires individuels;
- la recommandation de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires pour adoption par la Commission;
- l'examen des méthodes d'analyse pour la détermination d'additifs dans les aliments; et
- l'examen et l'élaboration de normes ou codes pour des sujets apparentés comme l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels.

3. Conformément au Plan stratégique Codex 2014-2019, tous les comités du Codex, dont le CCFA, devraient établir de nouvelles normes Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), ainsi qu'identifier de façon proactive les problèmes émergents et les besoins des Membres et, s'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises.

Charge de travail actuelle du CCFA

4. Sur la base de ce qui précède, le CCFA a plusieurs types de sujets réguliers dans son ordre du jour chaque année, y compris:

- les questions concernant les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA);

¹ CX/FA 16/48/2, par. 4 & 5.

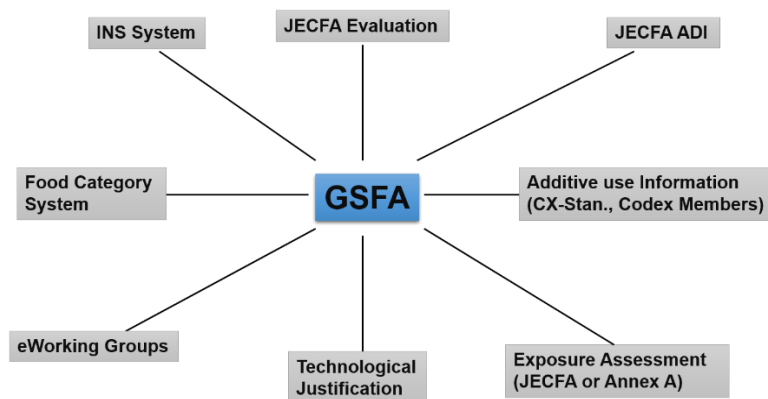
² REP 14/FH, par. 113, 114, & Annexe IX.

³ REP 16/FA, par. 8-10.

- l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits sur les dispositions correspondants dans la NGAA;
- les questions spécifiques aux additifs alimentaires transmises au CCFA par d'autres comités, y compris a confirmation des limites maximales pour les additifs alimentaires;
- l'examen pour adoption des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires issues de réunions récentes du JECFA;
- la révision du *Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires* (CAC/GL 36-1989); et
- le développement de la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA.

5. Lors de sa session annuelle, le CCFA examine par ailleurs « d'autres » types de sujets qui ne figurent pas dans les sujets ci-dessus. Ces « autres » sujets ne sont pas des sujets réguliers, et varieront de session en session tel que décidé par le CCFA précédent. Par exemple, le CCFA48 a examiné l'avant-projet de révision de la *Norme Générale pour l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels* (CODEX STAN 107-1981); plus précisément, le CCFA48 a examiné les révisions des sections de CODEX STAN 107-1981 qui concernent les aromatisants.

Charge de travail concernant les dispositions relatives à la NGAA



6. Le CCFA a été chargé de développer la NGAA en tant qu'unique Norme Codex faisant autorité pour l'emploi des additifs alimentaires. Pour ce qui est de ce mandat et dans le contexte des critères du Manuel de procédure du Codex et du Préambule de la NGAA, le CCFA a utilisé le processus par étapes pour remplir les diverses catégories d'aliments de la NGAA de dispositions fixant l'emploi sans risque et technologiquement justifié des additifs alimentaires. A l'heure actuelle, il y a 1823 projets et avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le processus par étapes pour 145 additifs alimentaires dans 208 catégories d'aliments. Outre les dispositions existantes actuellement dans le processus par étapes, une moyenne de 50 à 100 propositions de nouvelles dispositions relatives aux additifs alimentaires destinées à entrer dans le processus par étapes seront soumises au CCFA tous les ans. Les travaux sur ce sujet sont effectués par un GTE permanent et un groupe de travail classique qui se rencontre deux jours avant chaque session du CCFA.

7. Lors de l'examen des projets et avant-projets existants pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires actuellement dans le processus par étapes, le CCFA a identifié quelques « questions en suspens » qui doivent être résolues avant que les travaux sur les dispositions correspondantes puissent être réalisés. Les travaux sur ces questions en suspens ont nécessité la création d'un groupe de travail électronique (GTE) distinct ou un document de discussion. Les « questions en suspens » actuelles sont:

- L'emploi des additifs alimentaires du Tableau 3 dans la production du vin;
- L'emploi des nitrates et des nitrites;
- L'emploi des colorants et des édulcorants.

8. Il convient de mentionner que parmi les questions en suspens, seuls l'emploi des additifs alimentaires du Tableau 3 dans la production du vin et l'emploi des nitrates et des nitrites font l'objet d'un GTE actif ou d'un document de discussion. Bien que l'emploi des colorants et des édulcorants ait fait l'objet de précédents GTE et documents de discussion, aucune décision claire ou consensus n'a été atteint. Il y a approximativement 1200 dispositions relatives aux colorants et aux édulcorants dans le processus par étapes pour la NGAA.

Charge de travail sur l'alignement

9. L'alignement sur les normes de produits correspondantes est pris en compte par le CCFA lors de l'examen des projets et avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA qui sont actuellement dans le processus par étapes. Cependant, ces travaux ne n'abordent pas l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires adoptées existantes dans la NGAA. Depuis le CCFA44, le Comité s'est davantage concentré sur l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits sur les dispositions correspondantes dans la NGAA pour remédier au problème des incohérences entre les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits et celles de la NGAA. Il est convenu que les travaux actuels sur l'alignement visent les normes de produits développées par des comités inactifs. Ainsi, lors de ses trois dernières sessions, le CCFA a examiné l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits relevant de comités qui ont été ajournés sine die. Le CCFA a aligné les dispositions relatives aux additifs alimentaires dans 5 normes de produits pour la viande, la norme de produits pour les bouillons et consommés et 4 normes de produits pour le chocolat et les produits chocolatés, et une norme pour le poisson sur les dispositions de la NGAA. Cet alignement a été effectué à l'aide de l'arbre de décision conçu par le Comité.⁴ L'ordre du jour du CCFA49 prévoit l'alignement de 15 autres normes de produits (y compris celles qui n'ont pas été examinées à la réunion de 2016 en raison du manque de temps) Les travaux sur ce sujet sont réalisés par un GTE permanent et un groupe de travail classique qui se réunit à chaque session du CCFA.

10. La liste des normes sur le site du Codex indique quel comité est responsable de chaque norme de produits.⁵ Par ailleurs, l'Appendice C de la NGAA relie le numéro de la norme de produits avec la catégorie d'aliments, et les dispositions de la NGAA dans chaque catégorie d'aliments peuvent alors être déterminées. A partir de l'analyse effectuée au début de ces travaux, concernant les comités de produits ajournés sine die il y a 10 normes de produits dans 5 catégories d'aliments qui restent à aligner sur la NGAA (à savoir, le CCFFP (9 normes de produits correspondant à 4 catégories d'aliments de la NGAA) et le CCNMW (1 norme de produits correspondant à 1 catégorie d'aliments de la NGAA)). Pour les comités de produits qui travaillent par correspondance, il y a 36 normes de produits correspondant à 16 catégories d'aliments qui restent à aligner sur la NGAA (à savoir le CCMMP (33 normes de produits correspondant à 13 catégories d'aliments de la NGAA), le CCCPL (2 et 2) et le CCS (1 et 1). Il y a de nombreuses normes de produits qui restent à aligner sur la NGAA qui relèvent de comités de produits actifs tenant des réunions classiques.

Charge de travail sur les questions découlant d'autres comités et l'examen pour adoption des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires issues de réunions récentes du JECFA

11. Les travaux sur ces sujets sont traités pendant la session plénière de chaque session du CCFA. Bien qu'il s'agisse de types de sujets réguliers dans l'ordre du jour du CCFA, les questions spécifiques examinées et la quantité des ressources du CCFA nécessaires à l'examen de ces sujets varient. L'expérience des réunions précédentes du CCFA montre que ces questions peuvent soit être traitées dans leur totalité à chaque session ou renvoyées dans des sujets réguliers (à savoir, les questions concernant les dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA) qui seront traités lors d'une session ultérieure du CCFA au titre du sujet (à savoir, qu'elles ne nécessitent pas la création d'un GTE distinct et/ou un document de discussion). Cependant, ces sujets peuvent à l'occasion nécessiter la création d'un GTE distinct ou un document de travail pour certains problèmes complexes.

Charge de travail sur la révision du SIN (CAC/GL 36-1989) et le développement de la liste prioritaire des substances pour évaluation par le JECFA

12. Les travaux sur la révision du SIN sont effectués par un GTE permanent et un groupe de travail classique qui se réunit à chaque session du CCFA. Les travaux sur le développement de la liste prioritaire des substances pour évaluation par le JECFA sont effectués par un groupe de travail classique qui se réunit à chaque session du CCFA. Bien qu'il s'agisse de types de sujets réguliers de l'ordre du jour du CCFA, les questions spécifiques examinées et la quantité des ressources du CCFA nécessaires à l'examen de ces sujets varient. L'expérience des réunions précédentes du CCFA montre que ces questions peuvent être traitées dans leur totalité à chaque session.

⁴ FA/47 CRD 3 Appendice 1

⁵ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/standards/list-standards/>

Charge de travail sur « d'autres » sujets

13. Ce sont des sujets qui relèvent du mandat du CCFA mais qui n'entrent pas dans les types de sujets examinés ci-dessus, car le sujet ne concerne pas les additifs alimentaires pour lesquels des dispositions seront ajoutées à la NGAA. Les questions spécifiques varient de session en session, mais au cours des années précédentes, elles ont inclus des discussions sur les additifs alimentaires secondaires, les aromatisants, l'étiquetage etc. L'expérience des réunions précédentes du CCFA montre que ces questions prennent plusieurs sessions pour être traitées, qu'elles ne peuvent pas être renvoyées vers les autres sujets réguliers, et par conséquent, qu'elles nécessitent souvent la création d'un GTE distinct et/ou un document de discussion.

Plan de travail proposé pour 2017-2022

14. En proposant un plan de travail pour 2017-2022, il est noté que les principaux travaux du CCFA concernent le développement de la NGAA pour qu'elle devienne l'unique Norme Codex faisant autorité pour l'emploi des additifs alimentaires. – la majorité des travaux effectués par le Comité est en soutien de cette fonction. Ainsi, le CCFA se propose de poursuivre son approche consistant à concentrer la majorité des ressources du Comité sur le travail d'ordre général sur la NGAA et sur l'alignement, et que les ressources consacrées à d'autres sujets soient proportionnelles à leur impact sur ces deux principaux sujets. Par exemple, pour maximiser l'impact du JECFA sur la NGAA, les substances inscrites dans la liste prioritaire du JECFA devraient se limiter aux additifs alimentaires et ne devraient pas inclure les substances qui ne sont pas inscrites dans la NGAA (comme les auxiliaires technologiques).

15. Les propositions de plans de travail pour chaque sujet confié au CCFA sont examinées ci-après.

Plan de travail pour les questions concernant les dispositions de la NGAA

16. Pour le travail d'ordre général sur la NGAA, il est noté que depuis le CCFA47, le Comité examine les projets et avant-projets des dispositions restantes dans la première partie de la NGAA (à savoir, les catégories d'aliments (FC) de 01.0 à 08.4) en tant que groupe. L'examen des dispositions dans la première moitié de la NGAA en tant que groupe a permis au Comité d'identifier les dispositions pour lesquelles un consensus peut être trouvé après un débat minimal, et aussi d'identifier certaines « questions en suspens » concernant des dispositions qui nécessitent un débat plus approfondi. Il est à prévoir que le Comité terminera ses travaux sur les dispositions dans la première moitié de la NGAA sans « questions en suspens » à la présente session (CCFA49). Par conséquent, le présent document de discussion propose au CCFA de poursuivre avec cette approche en examinant ensuite les dispositions restantes dans la deuxième moitié de la NGAA (FC de 09.0 à 16.0) en tant que groupe. Sur la base de l'expérience passée avec cette approche, il est à prévoir que le Comité pourra terminer ses travaux sur les dispositions restantes pour lesquelles aucune « questions en suspens » n'a été identifiée d'ici le CCFA52.

17. Cependant, des critères sont nécessaires pour établir les priorités des travaux du CCFA sur les « questions en suspens » pour certaines dispositions qui nécessitent soit la création d'un GTE distinct ou un document de discussion. Il s'agit des « questions en suspens » actuelles mentionnées précédemment dans le présent document, ainsi que des nouvelles questions potentielles identifiées par le Comité lors du CCFA49, et des questions futures identifiées par le Comité lors de l'examen des dispositions de la deuxième moitié de la NGAA. Les critères examinés dans la section « Critères pour commencer de nouveaux travaux » dans le présent document de discussion seraient applicables à l'établissement des priorités des « questions en suspens » pour certaines dispositions qui nécessitent un GTE distinct ou un document de discussion.

Plan de travail pour l'alignement

18. Concernant l'alignement, actuellement, le Président du GTE sur l'alignement recommande des groupes de normes de produits relevant de comités de produits ajournés à aligner à chaque session du CCFA. Le GTE sur l'alignement utilise l'arbre de décision pour l'alignement dans l'exécution de ses travaux. Pour ce qui est des travaux sur l'alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits des comités ajournés, les normes du CCFFP (correspondant aux catégories d'aliments 09.2.5 & 09.4), du CCVP (correspondant à la catégorie d'aliments 12.10) et du CCNMW (correspondant à la catégorie d'aliments 14.1.1; aucun additif) restent à aligner.

19. Le CCFA a déjà déterminé que les comités actifs (qui tiennent des réunions classiques), dont le CCNFSDU, le CCFFV, le CCFO, le CCPFV, et le CCCSH, sont responsables de l'alignement (le GTE sur l'alignement du CCFA49 développe une orientation sur l'alignement pour les comités de produits actifs). Les comités de produits actifs devraient fournir leurs recommandations d'alignement au CCFA par le biais de la procédure de confirmation énoncée dans le Manuel de procédure.

20. Cependant, certains comités « actifs » travaillent actuellement seulement par correspondance (par ex., le CCS (correspondant à la catégorie d'aliments 11), le CCCPL (correspondant essentiellement aux catégories d'aliments 06.1 & 06.2; 4.2.1.1 pour les légumes secs) et le CCMP (correspondant à la catégorie d'aliments 1.0). Pour déterminer un plan de travail pour l'alignement au-delà des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits des comités de produits ajournés, le CCFA doit d'abord déterminer si les travaux d'alignement pour les normes de produits des comités travaillant par « correspondance » devraient être entrepris par ces comités, ou si le CCFA devrait se charger unilatéralement de ces travaux d'alignement. La solution de ce problème pourrait dépendre de la décision de la Commission concernant la façon dont les comités travaillant par correspondance travailleront dans le futur⁶.

Plan de travail pour les questions découlant d'autres comités et l'examen pour adoption des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires issues de réunions récentes du JECFA

21. Les problèmes spécifiques concernant ces sujets varient de session en session. L'expérience des précédentes réunions du CCFA montre que les problèmes liés à ces sujets peuvent soit être traités dans leur totalité à chaque session ou renvoyés à des GTE permanents (par ex., la confirmation de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans des normes de produits peut être renvoyée au GTE sur l'alignement etc.) pour être traités à une session ultérieure du Comité au titre de ce sujet. Il n'y a actuellement aucune question concernant ces sujets qui nécessite la création d'un GTE distinct ou un document de discussion. Si des questions nécessitant soit un GTE distinct ou un document de discussion sont identifiées pour ces sujets dans le futur, les critères examinés dans la section sur les « critères pour le commencement de nouveaux travaux » dans le présent document de discussion seraient applicables pour établir les priorités de l'examen de ces questions par le CCFA.

Plan de travail pour la révision du SIN (CAC/GL 36-1989) et le développement d'une liste prioritaire des substances pour évaluation par le JECFA

22. L'expérience des précédentes réunions du CCFA montre que ces questions peuvent être traitées dans leur totalité à chaque session. Cependant, si des problèmes spécifiques complexes concernant ces sujets émergent dans le futur, nécessitant la création d'un GTE distinct supplémentaire ou un document de travail, les critères examinés dans la section sur les « critères pour le commencement de nouveaux travaux » dans le présent document de discussion seraient applicables pour établir les priorités de l'examen de ces questions par le CCFA.

Plan de travail pour les « autres » sujets

23. Les problèmes spécifiques concernant ces sujets varient de session en session. L'expérience des précédentes réunions du CCFA montre que ces problèmes exigent plusieurs sessions pour être traités, ne peuvent pas être renvoyés aux GTE permanents, et par conséquent, nécessitent souvent la création d'un GTE distinct et/ou un document de discussion. Les critères examinés dans la section sur les « critères pour le commencement de nouveaux travaux » dans le présent document de discussion seraient applicables pour établir les priorités de l'examen de ces « autres » sujets par le CCFA.

Résumé d'ordre général

24. Sur la base de la discussion qui précède, le tableau suivant résume les principaux travaux et leur charge de travail, et sur la base de la charge de travail et de la rapidité d'exécution, ainsi que de la complexité de chaque tâche, le délai prévu pour la réalisation des travaux.

Travaux	Description	Charge de travail	Rapidité actuelle des travaux	Session visée
NGAA – travaux d'ordre général	Examen de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le processus par étapes ou pour y entrer	1823 dispositions (y compris les dispositions pour les colorants et les édulcorants)	250-350 dispositions par an en moyenne	D'ici le CCFA52
NGAA – « questions en suspens »	Emploi des additifs alimentaires du Tableau 3 dans la production du vin	De 6 à 11 dispositions	Dépend de l'avancement lors du CCFA49	--
	Emploi des nitrates et des nitrites «	33 dispositions	Dépend de l'avancement lors du CCFA49	--

⁶ REP17/EXEC 1 par.32-33

Travaux	Description	Charge de travail	Rapidité actuelle des travaux	Session visée
	Dispositions contenant la note 161	403 dispositions	N'est pas actuellement en examen	--
Alignement	Alignement de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits et dans la NGAA	10/36 normes de produits pour les comités ajournés/par correspondance	5 normes de produits/an en moyenne	CCFA51 pour les comités ajournés, CCFA58 pour les comités travaillant par correspondance*
Questions découlant d'autres comités	Confirmation de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits, etc.	Dépend de la demande	Les questions sont traitées à chaque session ou renvoyées au GTE sur la NGAA	
Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires	Adoption des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires	Dépend des résultats des réunions du JECFA	Les décisions pour adoption sont prises à chaque session	--
SIN	Révision du Système international de numérotation des additifs alimentaires	Dépend de la demande	Traiter toutes les demandes à chaque session	--
Liste prioritaire pour évaluation par le JECFA	Développer la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA	Dépend de la demande et de la disponibilité des données	Développer la liste prioritaire à chaque session	--
« Autres » sujets	Questions concernant les additifs alimentaires secondaires, les aromatisants, etc.	Dépend du sujet	Les sujets qui entraînent la création d'un GTE distinct ou un document de discussion devraient être classés par rapport aux critères régissant l'établissement des priorités	--

* L'avancement des travaux par les comités travaillant par correspondance est à déterminer

25. Les critères examinés ci-après pour le commencement de nouveaux travaux seraient applicables pour établir les priorités des « questions en suspens » qui nécessitent soit un GTE distinct ou un document de discussion ainsi que des nouveaux travaux qui ne sont pas directement apparentés aux dispositions de la NGAA, mais qui relèvent toutefois du mandat du CCFA.

Critères pour l'établissement des priorités et le commencement de nouveaux travaux

26. Le plan de travail ci-dessus mentionne l'utilisation de critères de classement pour que le CCFA établisse la liste des priorités des travaux sur certains problèmes. Outre les travaux permanents du Comité examinés ci-dessus, des propositions de nouveaux travaux relatifs aux additifs alimentaires peuvent être proposés au CCFA. Les propositions de nouveaux travaux et les problèmes tel que mentionné dans le plan de travail ci-dessus pourraient être évalués pour permettre au CCFA de décider s'il doit commencer de nouveaux travaux ou non, en tenant compte du fait que les sujets acceptés par le CCFA devraient correspondre au développement de la NGAA en tant qu'unique Norme Codex faisant autorité pour l'emploi des additifs alimentaires, et hiérarchiser pour équilibrer l'utilisation efficace des ressources du CCFA et les risques pour la santé publique et/ou l'impact sur le commerce pour chacun des problèmes.

27. Les critères présentés ci-après constituent une proposition initiale pour permettre au CCFA d'évaluer et de hiérarchiser les nouveaux travaux et certains problèmes abordés dans la section sur le plan de travail du présent document.

Critère	Notation
Le sujet est-il pertinent dans le cadre du développement de la NGAA pour qu'elle soit l'unique Norme Codex faisant autorité pour l'emploi des additifs alimentaires?	Oui/non Si c'est « non », rejeter la proposition Si c'est « oui », passer à la question suivante
Le sujet peut-il être traité par un des GTE existants (GTE sur la NGAA, sur l'alignement, le SIN, la liste prioritaire pour le JECFA)?	Oui/non Si c'est « oui », transmettre au Président du GTE concerné pour établir la priorité Si c'est « non », passer à la question suivante
Y a-t-il des risques pour la santé publique?	Risque mondial: 10 Risque régional: 5 Aucun risque: 0
Impact sur le commerce international des aliments	Impact sur le commerce mondial: 10 Impact sur le commerce régional: 5 Aucun impact commercial: 0
Degré d'emploi- Si l'emploi des additifs alimentaires concernés est largement répandu dans les catégories d'aliments de la NGAA? Si les additifs alimentaires concernés sont utilisés dans les catégories d'aliments de grande consommation?	Plus de 10 catégories (10 compris 10): 5 Entre 5 catégories et 10 catégories (5 compris): 2 Moins de 5 catégories: 0 Oui: 5 Non: 0

28. Une réponse négative à la première question entraînera directement le refus de la proposition des nouveaux travaux. La réponse à la deuxième question déterminera si un nouveau GTE ou un document de discussion est nécessaire. Après avoir répondu aux deux premières questions, le résultat global de la notation des questions suivantes sera utilisé pour établir la priorité de la proposition.

Recommandation

29. Le CCFA dressera un plan de travail prospectif qui inclura la révision de normes existantes et des propositions de nouveaux travaux. La session plénière du CCFA consultera le plan de travail quand de nouveaux travaux ou des problèmes sont signalés pour déterminer si le CCFA commencera les nouveaux travaux ou renverra les points de moindre priorité à une session future quand la finalisation des points de l'ordre du jour permettra d'ajouter des points pour de nouveaux travaux. Le CCFA est invité à examiner les critères de classement cités ci-dessus pour décider si les nouveaux travaux ou autres problèmes seront acceptés ou s'ils seront renvoyés à une session ultérieure.

30. Outre le contenu actuel du Comité, si l'horaire le permet (par ex., mercredi après-midi), plusieurs événements parallèles pourraient être envisagés, par exemple, des présentations visant à partager l'expérience relative aux réglementations pour les additifs alimentaires dans les différents pays et régions, des ateliers sur les principes régissant l'évaluation des risques pour les additifs alimentaires, l'introduction sur la façon de proposer une nouvelle disposition pour un additif alimentaire dans la NGAA, etc. Cela permettrait de faciliter la communication entre délégués et améliorerait les échanges d'informations sur la gestion des additifs alimentaires dans les différents pays et régions, tout en encourageant les pays en développement à être plus actifs au sein du CCFA et autres activités du Codex, conférant davantage d'importance au comité du CCFA dans le futur.

31. Le Comité est invité à examiner le document de discussion.